

19263 - orientations - 2012 03 26 .pdf

Prescr-Surg-18



L'union de Coteba et Sogreah

Coteba & Sogreah, same team, enhanced expertise

PAYS DE POMPADOUR
COMMUNE DE SAINT-SORNIN LAVOLPS



PIECE 3 : ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT **PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT-SORNIN LAVOLPS**

ENTITE EAU & ENVIRONNEMENT SITE DE PAU

Hélioparc
2 Avenue Pierre Angot
64053 PAU CEDEX 9
Tel. : +33 (0)5 59 84 23 50
Fax : +33 (0)5 59 84 30 24

DATE : MARS 2012 – REF. : 4 32 1360

SOMMAIRE

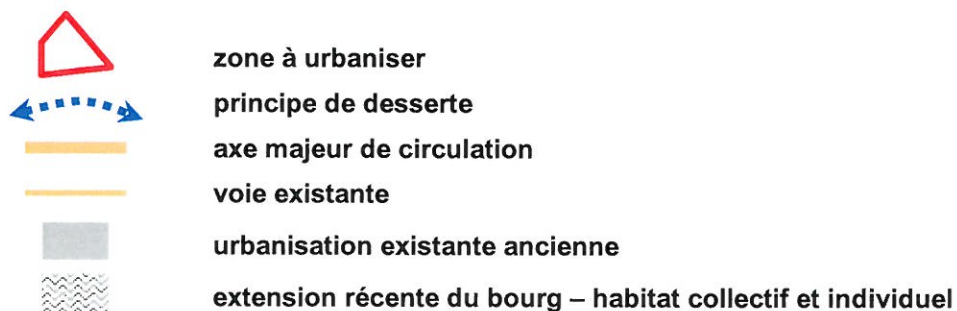
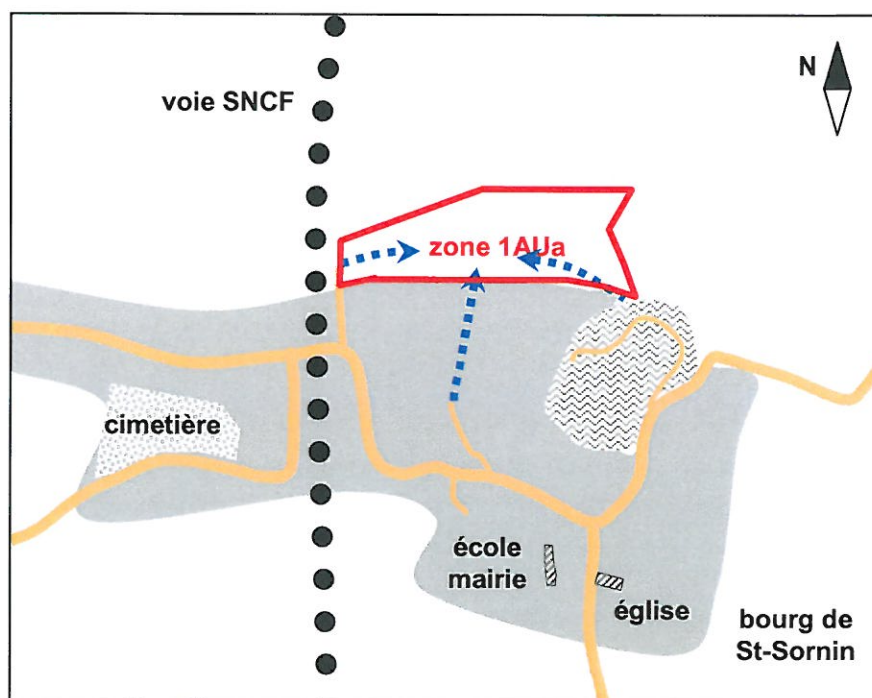
Pages

1. ZONE 1AUa NORD DU BOURG	1
2. ZONE 1AUa COMBE LONGUE – LE PUY FRIQUET	2
3. ZONES 1AU _i ET 1AU _b SECTEUR MAISONS ROUGES – CHEZ CHARRAUD.....	3
4. ZONES QUI COMPORTENT DES CONDITIONS PARTICULIERES D'ACCES (SECTEURS 1AU _b)	4
5. AUTRES ZONES 1AU.....	4

1. ZONE 1AUa NORD DU BOURG

La commune de Saint-Sornin souhaite **développer son centre-bourg** dans le prolongement nord de l'habitat existant. L'ouverture de cette zone 1AU nécessite la **création d'une voirie de liaison** avec les axes routiers existants et la création de l'ensemble des réseaux nécessaires à la desserte de la zone.

La desserte de la zone pourra être réalisée par raccordement à l'axe de voirie principal du bourg au droit des accès existants selon le schéma d'aménagement de principe ci-dessous.



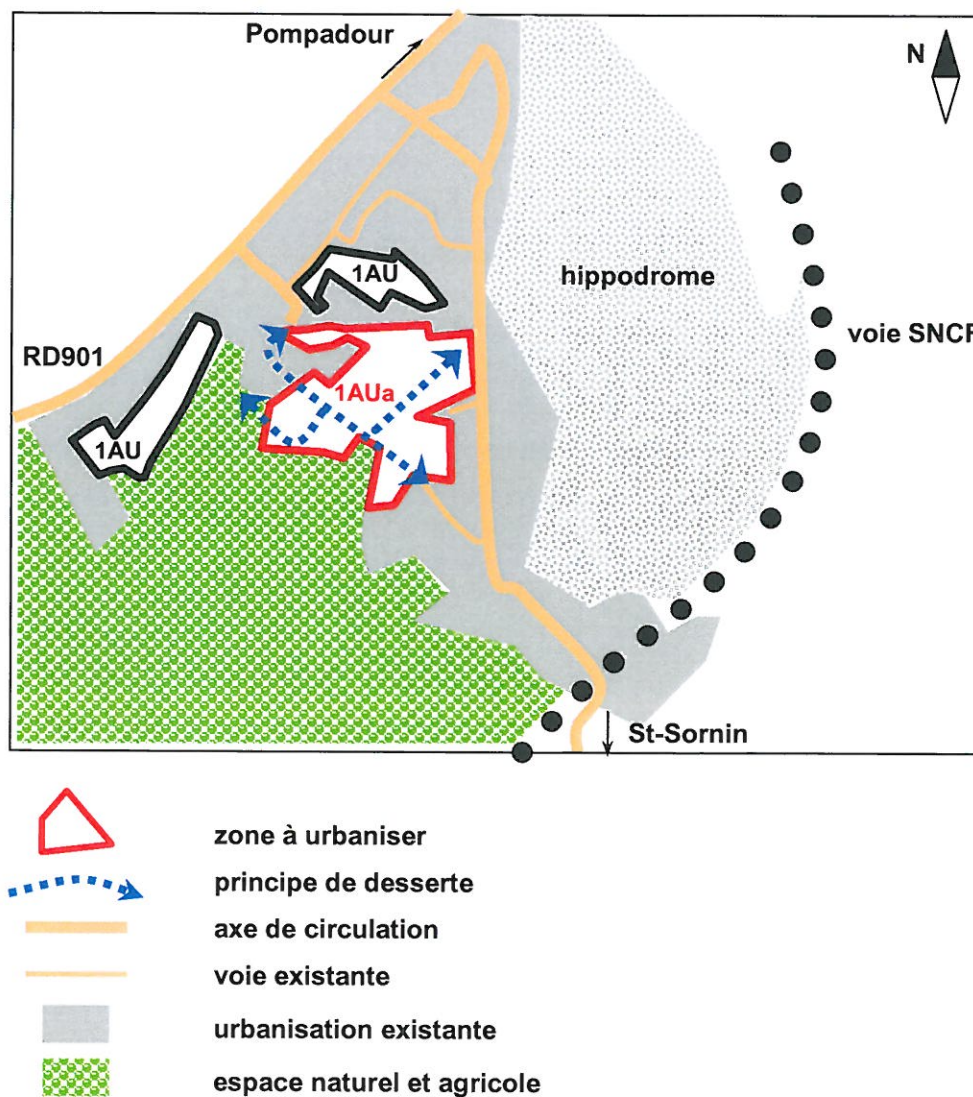
Le tracé pour l'implantation de ces voiries sera approfondi pour une réflexion ultérieure de la commune. Le schéma présenté ci-dessus se lit en termes d'orientations.

2. ZONE 1AUA COMBE LONGUE – LE PUY FRIQUET

La commune de Saint-Sornin a pour objectif de **restructurer et développer le quartier Combe Longue** situé à l'ouest de l'hippodrome, dans le prolongement du bourg de Pompadour en s'appuyant sur les zones naturelles existantes.

Elle prévoit pour cela :

- de desservir la zone à partir des voiries existantes à partir des réseaux existants en périphérie et selon le schéma défini ci-dessous,
- de créer un stationnement pour les manifestations hippiques en bordure de la rue de l'hippodrome.



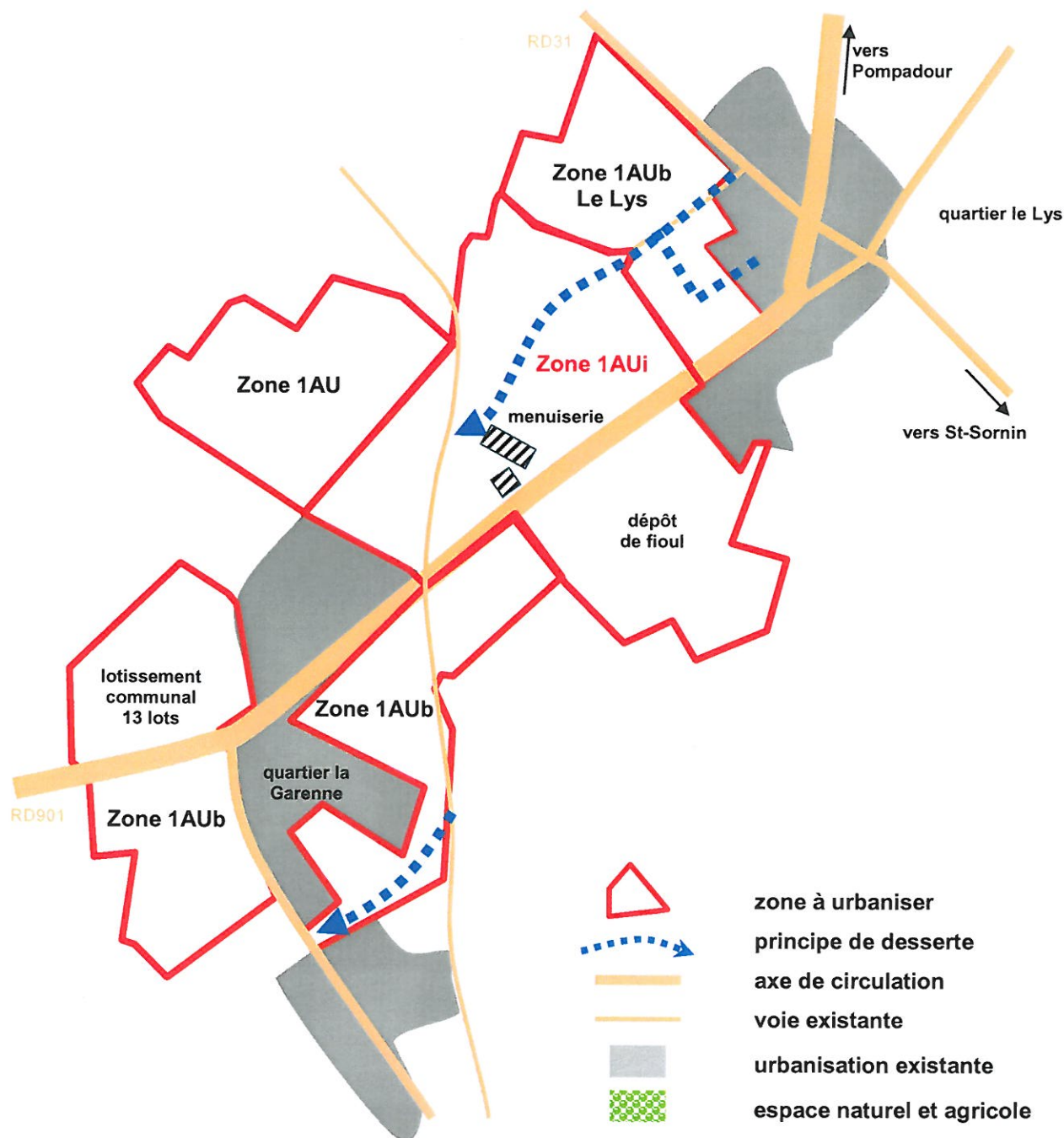
Le tracé pour l'implantation de ces voiries sera approfondi pour une réflexion ultérieure de la commune. Le schéma présenté ci-dessus se lit en termes d'orientations.

3. ZONES 1AU_i ET 1AU_B SECTEUR MAISONS ROUGES – CHEZ CHARRAUD

Les besoins en matière de développement économique conduisent à l'ouverture d'une zone d'activité à proximité des axes majeurs de circulation de la commune. Le site retenu sur la RD 901 nécessite de mettre en œuvre la création d'une nouvelle voirie pour :

- desservir la zone,
- limiter les accès directs sur la route départementale.

Le principe de liaison retenu est présenté ci-dessous :



Le tracé pour l'implantation de ces voiries sera approfondi pour une réflexion ultérieure de la commune. Le schéma présenté ci-dessus se lit en termes d'orientations.

4. ZONES QUI COMPORTENT DES CONDITIONS PARTICULIERES D'ACCES (SECTEURS 1AUB)

Afin d'optimiser l'utilisation des équipements existants (voirie, réseaux) et de proposer un potentiel d'urbanisation à proximité des liaisons principales du territoire, la commune de St-Sornin-Lavolps souhaite urbaniser de nouvelles zones le long de la RD901 et de la RD31.

Les secteurs concernés sont :

- Le Lys le long de la RD31,
- la Garenne au nord de la RD901.

Pour ces secteurs distingués en 1AUB dans le zonage, la desserte de la zone se fera sans création de nouvel accès direct sur les routes départementales de première catégorie ; cependant, l'aménagement d'un carrefour adapté pourra être autorisé pour les opérations importantes.

La desserte interne (voirie, eau potable, incendie, assainissement le cas échéant) se fera par raccordement direct sur les réseaux existants en périphérie immédiate de la zone. Les constructions seront réalisées au fur et à mesure de la réalisation des équipements internes de chaque secteur.

5. AUTRES ZONES 1AU

La commune souhaite restructurer le développement de son urbanisation dans divers secteurs situés soit dans le prolongement, soit dans des enclaves naturelles résiduelles de la zone urbaine.

La desserte interne (voirie, eau potable, incendie, assainissement le cas échéant) se fera par raccordement direct sur les réseaux existants en périphérie immédiate de la zone. Les constructions seront réalisées au fur et à mesure de la réalisation des équipements internes de chaque secteur.

Les constructions devront permettre des conditions d'accès suffisantes pour le reste de la zone.

Les secteurs concernés sont :

- la Forêt est,
- les Tribunes Hautes,
- les Cabanes est SNCF,
- Au Fromenteau,
- Bellevue à vocation d'activités liées au cheval et aux activités touristiques et de loisirs, (zone 1AUc),
- Au Combareau,
- Le Lys,
- Au Grand Champ.